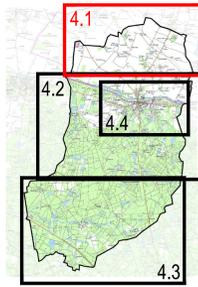




# Plan Local d'Urbanisme



Pièce  
4.1

## PLAN DE ZONAGE Nord

Echelle : 1/5000

Objet	Date
Approuvé le	6 novembre 2024 par le conseil municipal
Révisé le	
Modifié le	
Mis à jour le	

ecmo 1, rue Niepce - 45700 Villemandeur

**Légende :**

- Limite des zones
- ⊗ Espace boisé classé à conserver
- ▭ Secteur soumis à des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)
- ★ Bâtiments pour lesquels le changement de destination est autorisé et réglementé
- ⋯ Le changement de destination des commerces situés en rez-de-chaussée pour une destination à usage d'habitation est interdit
- ▭ Cours d'eau / Plans d'eau

**Eléments du paysage à préserver au titre de l'article L.151-19 du code de l'urbanisme**

Patrimoine naturel :

- Arbre
- ▭ Espace humide
- E Etang

**Eléments du paysage à préserver au titre de l'article L.151-23 du code de l'urbanisme**

Patrimoine naturel :

- ▭ Espace humide
- Zh Zone humide

